



Service Public Fédéral FINANCES

Bruxelles, le 19 juin 2008

**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remboursement du précompte professionnel sur le pécule de vacances aux pensionnés

Lors du paiement du pécule de vacances du mois de mai dernier, certains pensionnés ont constaté que malgré la hausse nominale de leur pension, les retenues de précompte professionnel ont eu pour effet la perception d'un montant net moins élevé que le montant correspondant de 2007.

Bien que ces retenues soient déductibles de l'impôt final et qu'elles soient, le cas échéant, remboursables, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Didier REYNDERS, a pris l'initiative de soumettre au Roi un projet d'AR afin de permettre le remboursement immédiat du précompte professionnel excédentaire.

Ainsi, le précompte professionnel retenu sur le pécule de vacances sera intégralement remboursé aux pensionnés dont la pension mensuelle du mois de mai n'excède pas 1000 EUR. Pour les pensions comprises entre 1000 et 2000 EUR, ce remboursement portera sur la partie du précompte sur le pécule de vacances qui dépasse 25%.

Afin de permettre aux pensionnés concernés de bénéficier le plus rapidement possible de ce remboursement, Didier REYNDERS, a demandé à sa collègue en charge des pensions que celui-ci puisse encore être effectué au mois d'août.

Sophie Van Mallegem
Porte-parole